

Voie professionnelle : à la croisée des chemins



Dossier réalisé par :
 Sandrine Charrier, Claire Guéville, Matthieu
 Leiritz, Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodrigues-
 Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille

Le projet de réforme de la voie professionnelle provoque la colère. La grève unitaire du 18 octobre est une première étape pour donner un avenir à la voie professionnelle, et des moyens pour former les élèves et les faire réussir.

« **L**a FSU ne laissera pas passer la réforme de la voie professionnelle ! » C'est ce que Benoît Teste, secrétaire général de la FSU affirme avec force. Non seulement il faut garantir des formations et des qualifications solides mais cela participe d'un combat séculaire du mouvement syndical pour l'émancipation au travail et par le travail. Il s'agit aussi de continuer la lutte pour porter la scolarité obligatoire à 18 ans, inscrite dans l'unité de l'enseignement secondaire, de la Sixième à la terminale, où les trois voies du lycée, général, technologique et professionnel fonctionnent

en complémentarité. Ce dossier a donc pour vocation de poser les termes du débat et de constituer un outil d'information au service de mobilisations qui concernent toute la communauté éducative et au-delà.

Il décrypte d'abord les objectifs poursuivis par les promoteurs de la réforme et l'on voit ainsi comment les formations seraient alors guidées par les seules demandes locales du patronat, et verraient le nombre de semaines de stages fortement augmentées au détriment des enseignements scolaires. Et pour la première fois depuis 1920, la formation

professionnelle initiale des ouvrier-es et des employé-es n'est plus sous l'égide pleine et entière de l'Éducation nationale, mais également sous tutelle du ministre du travail. Tout cela remet en cause le caractère national de l'accès aux formations et aux diplômes professionnels. Et risque de contraindre à la mutation et à la reconversion en masse de nombre d'enseignant-es. En multipliant les approches, historiques, sociologiques, syndicales, il s'agit aussi de présenter ce que défendent le SNUEP, le SNEP et tous les syndicats de la FSU pour la voie professionnelle. Cette voie, qui concerne un tiers de la jeunesse lycéenne ne doit pas se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

C'est pourquoi les besoins en formation devraient être traités dans le cadre des stratégies nationales de développement économique, écologique et social.

« Si c'est à l'éducation nationale qu'est revenue la responsabilité des diplômes professionnels, c'est dans le but de former des individus et des citoyens » explique la sociologue Fabienne Maillard. Là se situent les enjeux et le combat.

La grève unitaire du 18 octobre prochain, dans un cadre intersyndical très large, est une première étape pour donner à la voie professionnelle des moyens pour former leurs élèves et les faire réussir. C'est une première étape pour leur rendre un avenir.

Un long combat



La création de la voie professionnelle a été le fruit de combats entre le patronat —qui avait auparavant la main sur la formation des jeunes— le pouvoir, et les organisations syndicales.

Exception française, car relevant jusqu'à présent de l'éducation nationale et non du patronat, la voie professionnelle définie par l'apprentissage d'un métier par des gestes techniques, des savoirs professionnels et une formation générale de qualité, a permis à 80 % d'une classe d'âge d'arriver au baccalauréat.

La énième réforme annoncée par le président Macron réaffirme une orientation prise depuis quelques années, qui s'éloigne de plus en plus des objectifs d'émancipation des ouvrier-es à l'origine de la création de la voie professionnelle en 1959.

La création de la voie professionnelle a été le fruit de combats entre le patronat —qui avait auparavant la main sur la formation des jeunes— le pouvoir, et les organisations syndicales. Le président De Gaulle impose la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et une réforme du système. Les collèges d'enseignement technique (CET), précurseurs des lycées professionnels, sont créés. En 1961, 200 000 élèves y sont scolarisé-es. Ce nombre sera multiplié par 3 en 15 ans. En 1976 ils sont 700 000 inscrit-es en lycée d'enseignement professionnel (LEP), sur 1 700 000 lycéen-nes au total, à préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) permettant d'accéder rapidement au monde du travail ou un brevet d'enseignement professionnel

(BEP) pouvant conduire à des poursuites d'études. Parallèlement les lycées agricoles se développent ainsi que leur offre de formation. On assiste à une « désouvriérisation » de l'enseignement professionnel. À cette période, les centres de formation d'apprenti-es (CFA) n'accueillent que 160 000 jeunes. Les LEP deviennent des lycées professionnels (LP) en 1985. Un baccalauréat professionnel en deux ans est créé. Il permet d'atteindre l'objectif porté par le ministre Chevènement de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat. De 1987 à 1995, le nombre de bachelier-es (toutes voies confondues) passe de 300 000 à 500 000. 40 % de cet accroissement s'explique par le succès des bacs professionnels. Le MEDEF, en recherche d'une main d'œuvre bon marché, organise alors une offensive afin de reprendre la main sur la formation. Les gouvernements successifs développent donc l'apprentissage en démantelant la voie professionnelle. Ils choisissent de se désengager progressivement et affirment ainsi leur conception élitiste de l'École. La voie professionnelle devient la voie de relégation des élèves dont les résultats sont estimés insuffisants à l'issue du collège pour un cursus en seconde générale.

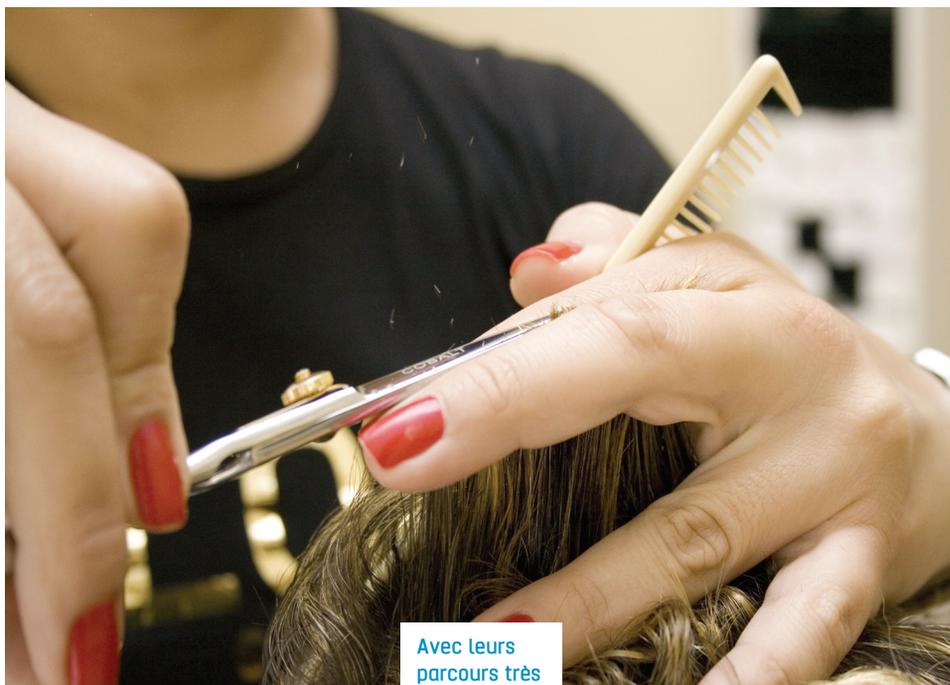
Aujourd'hui, l'État et le patronat valorisent l'apprentissage. Les cam-

SEGPA EREA

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves qui n'ont pas acquis les compétences attendues en fin de primaire. La scolarité en SEGPA doit permettre aux élèves d'acquiescer le Certificat de Formation Générale (CFG) ou le Diplôme National du Brevet, série professionnelle, mais aussi de les accompagner vers une formation qualifiante au moins de niveau 3 (CAP) à l'issue de la Troisième. Le parcours doit permettre à chaque élève de découvrir progressivement le monde économique et professionnel. Les élèves continuent en grande partie vers les lycées professionnels ou les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensant un enseignement général et professionnel adapté conduisant au CAP ou parfois au bac pro. La dimension pédagogique et éducative de l'internat constitue un aspect essentiel et singulier du fonctionnement de ces établissements.

orientation idéale se succèdent. Les sommes attribuées sont importantes : 7 milliards en 2020 pour 450 000 apprenti-es alors que le budget annuel pour les LP publics est de 4 milliards pour 520 000 jeunes. L'engagement de l'État révèle son choix d'apporter au patronat une main d'œuvre maléable. En 1993 un système de subventions a été instauré pour les entreprises employant des apprenti-es. Depuis 2020, le cumul des aides aboutit à une « gratuité » d'embauche d'un-e apprenti-e. La réforme annoncée par le président Macron porterait un coup dur aux LP. La durée des stages en entreprise serait augmentée de 50 % dès 2023. Cela signifierait concrètement une main d'œuvre bon marché pour le patronat (élèves de terminales en capacité de produire), avec moins d'heures de cours dans les enseignements généraux et professionnels. Finalement, un abandon de l'idée de poursuite d'études pour des milliers de jeunes des milieux populaires. ♦

Des anciens élèves témoignent



Avec leurs parcours très variés, Alice, Baptiste, Elodie, Jenna... livrent un regard plutôt satisfait sur leur scolarité.

D'

Le choix d'orientation diffère grandement entre Baptiste –pour qui il était inenvisageable d'aller en voie générale à l'issue de la Troisième, l'obligeant à « se battre » pour trouver une place dans la filière carrosserie qu'il désirait depuis plusieurs années– et Jenna pour qui « la filière professionnelle s'était imposée par défaut ». Elle s'est orientée vers la vente plutôt que vers la comptabilité. Ces choix, plus ou moins souhaités, ont souvent permis une forme de « tremplin » pour une bifurcation professionnelle.

Ainsi, Jenna s'est appuyée sur les compétences en communication développées en Bac pro pour devenir par la suite aide-soignante. C'est aussi le cas d'Elodie, camarade de lycée, devenue ensuite esthéticienne. Baptiste a lui confirmé ce choix. Il est devenu au bout de quelques années, professeur de carrosserie au sein d'un lycée professionnel...

Réconciliation sociale

Lors de son parcours d'élève au sein de la voie professionnelle, Baptiste s'est réconcilié avec l'école en y trouvant un sens qu'il ne percevait pas durant ses années au collège. Jenna met en avant le rôle de l'équipe d'enseignant-es pour préparer les stages en entreprise : « on était bien encadré-es avec des profs à l'écoute », stages qui lui ont « permis de dénouer sa timidité ». Une complémentarité entre la théorie du lycée et l'application dans le monde de l'entreprise soulignée également par Alice, ancienne élève de Bac pro perruquier posticheur, et aujourd'hui coiffeuse à l'Opéra, qui note par ailleurs la « mixité de la formation » que permet le lycée pro, notamment au sein d'un lycée polyvalent, contrairement au resserrement sur le monde professionnel du CFA. Elodie, bien que ne travaillant pas dans la filière suivie au lycée, n'a « aucun regret sur sa scolarité ». Elle estime que le lycée pro l'a ouverte au monde du travail mais également et peut-être encore davantage aux autres.

Avec leurs parcours très variés, Alice, Baptiste, Elodie, Jenna... livrent un regard rétrospectif plutôt satisfait sur ce moment de leur scolarité. ♦

L'apprentissage et ses réalités

L'engouement pour l'apprentissage est réel mais cette voie n'est pas gage de réussite.

Au 31 décembre 2021, les centres de formation d'apprenti-es accueillent 834 063 jeunes, soit une augmentation de 32,5 % par rapport à 2020, une hausse historique depuis le début des années 2000. Les demandes des entreprises varient selon l'âge et les secteurs. Elles privilégient les apprenti-es majeurs. Les effectifs d'apprenti-es dans l'enseignement secondaire continuent d'augmenter, + 15,7 % en 2021 ; la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (57,5 % des apprenti-es) se maintient à un niveau très élevé, soit + 48,3 % en 2021 (chiffres DEPP-juillet 2022).

Cet essor trouve son origine dans la loi *Avenir professionnel*, confiant le pilotage de l'apprentissage aux branches professionnelles. Les aides de l'État via le plan « 1 jeune 1 solution » aboutissent à un « coût zéro » pour l'entreprise la première année.

Mais qu'en est-il des élèves ? Près d'un-e apprenti-e sur quatre ne termine pas sa formation ; en février 2021, le service du gouvernement « Inerjeunes » faisait état des 30,1 % des contrats interrompus avant terme pour les CAP et de 26,9 % pour les Bacs Pro. Or après une rupture de contrat, trois quarts des jeunes abandonnent leur formation.

Pour celles et ceux qui arrivent à la fin de leur cursus, un-e sur cinq n'obtient pas son diplôme (RERS, 2020), c'est plus important que par la voie scolaire où la réussite est de 85,4 % pour les CAP, seulement 83,3 % pour le statut d'apprenti-e.

Par ailleurs, le sociologue Gilles Moreau fait le constat que « (...) l'apprentissage accueille toujours aussi peu de filles (30 %) et très peu d'enfants issus de l'immigration ». Cela devient une voie discriminatoire reproduisant les inégalités du marché du travail.

L'enseignement professionnel, cible de toutes les attaques

Les récentes déclarations présidentielles ont officiellement confirmé la volonté politique de réformer une fois de plus l'enseignement professionnel en se concentrant sur ce qui ressemble à un démantèlement des lycées professionnels sous couvert de souplesse et d'expérimentations. Comment ? La question reste en suspens tant les contours du projet de réforme semblent flous. Seuls les objectifs sont clairs. Sous la houlette du ministère du travail, le gouvernement veut réformer en profondeur les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage et orchestrer à terme leur extinction.

Des projets destructeurs

Il s'agirait de calibrer les filières des lycées professionnels vers les secteurs en pénurie d'emplois, désertés aujourd'hui par les actifs et actives du fait des conditions salariales et de travail déplorables. Ce qui revient à instrumentaliser l'orientation des jeunes de 15 ans vers les métiers les plus pénibles et les moins valorisés. C'est aussi une vision étriquée et dangereuse de la formation professionnelle scolaire qui consiste à lui assigner comme objectif de répondre essentiellement aux besoins immédiats et locaux des entreprises.

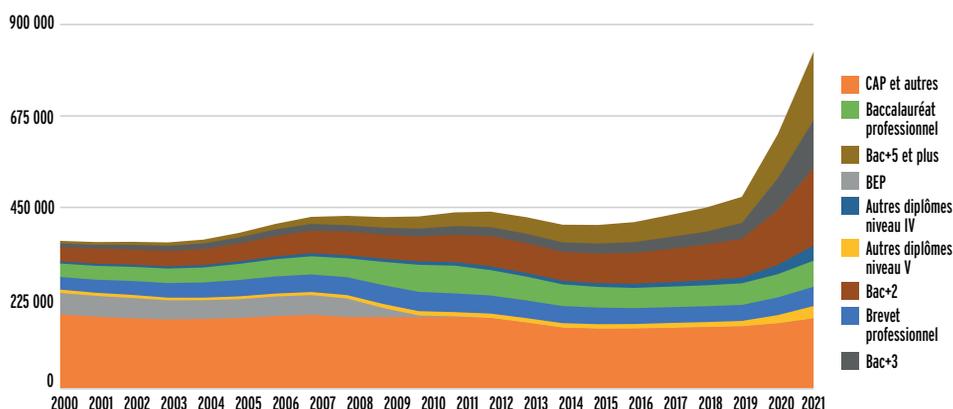
Le ministère de l'Éducation natio-

nale annonce aussi l'augmentation de 50 % du volume des stages dès la rentrée 2023. Les augmenter de 50 %, c'est réduire d'autant la présence des élèves au lycée. Mathématiquement, ce sont des coupes claires dans les horaires d'enseignements disciplinaires auxquelles il faut s'attendre et, en toute logique, à des suppressions massives de postes de professeur-es de lycées professionnels dans les années à venir. Désormais rémunérés, ces stages s'inscriraient dans un parcours tellement individualisé que les rythmes comme les contenus d'enseignement seraient à géométrie variable en fonction des établissements et de l'entreprise de stage. Dans ces conditions, que peut-il rester de la dimension collective des apprentissages ?

Des projets réactionnaires

Pour les jeunes, c'est un renoncement sans précédent à la dimension éducative et émancipatrice de leur formation et une entrave organisée à leurs poursuites d'études. C'est aussi laisser à penser un mensonge tenace concernant le rôle formateur de l'entreprise. En stage, les élèves sont une main-d'œuvre comme les autres, ils apprennent « sur le tas » uniquement des gestes techniques, sans qu'aucun personnel n'ait du

APPRENTISSAGE
France métropolitaine et DROM (hors Mayotte jusqu'en 2010)



Poursuites d'études mises à mal

En 2009, la préparation du bac professionnel passé de 4 à 3 ans. Elle s'accompagne d'un afflux en BTS encouragé par la mise en place des quotas de places réservées aux bachelier-es professionnels mais sans moyens spécifiques ni ouverture de classe.

La réforme de 2019 a drastiquement réduit le nombre d'heures d'enseignement, particulièrement dans les disciplines générales. Les bachelier-es sont arrivé-es en études supérieures moins bien armé-es, se décourageant très rapidement. Aujourd'hui, tel que le prévoit le gouvernement, doubler le volume des stages en entreprise et réduire ainsi encore le temps d'enseignement scolaire, accentuerait davantage les difficultés à poursuivre des études dans le supérieur. Le risque est grand de voir ainsi disparaître l'une des originalités du bac pro, à savoir la double finalité du diplôme, celle de choisir entre la vie active et la possibilité de poursuivre des études.

temps dédié pour les accompagner. Le ministère remet ainsi au goût du jour la vision extrêmement réactionnaire et restrictive de la formation professionnelle des jeunes, datant d'un autre siècle, plutôt que de renforcer un enseignement global et équilibré entre savoirs généraux et savoirs professionnels dans les lycées publics.

Alors que les lycées professionnels forment encore et de manière globale à de multiples métiers, le danger est imminent qu'ils se transforment en établissements de formatage à l'emploi avec des entreprises –notamment celles en difficulté de recrutement– qui viendront y piocher de la main d'œuvre gratuite. Très clairement, les choix politiques actuels ignorent les enjeux de l'époque en matière de formation, en se laissant guider par les intérêts particuliers de quelques firmes ou branches professionnelles. ♠

L'homme, le producteur, le citoyen

La sociologue Fabienne Maillard le rappelle : « c'est au début du XX^e siècle que le ministère de l'Éducation nationale a pris en charge la formation professionnelle des jeunes et a créé des diplômes dédiés pour leur permettre d'échapper à l'emprise des employeurs. La formation visait alors « l'homme, le producteur et le citoyen ».

Si la nomination en juillet 2022 de la ministre de l'enseignement et de la formation professionnels sous la double tutelle de l'Éducation nationale et du Travail constitue un retour en arrière de plus de 100 ans, elle est en cohérence avec les annonces du candidat, puis du président Macron, souhaitant des lycées professionnels « davantage ouverts à l'apprentissage et aux entreprises locales » ; un changement de « logique des formations » et une rénovation de la carte « avec des formations correspondant mieux aux besoins des professionnels ».

Le patronat a toujours été présent dans la conception des diplômes professionnels. Au début du XX^e siècle, le CAP est ainsi défini au niveau local afin de prendre en considération les besoins des entreprises proches de l'établissement de formation et de légitimer un diplôme dont la nécessité ne fait alors pas l'unanimité. Pour réguler l'explosion du nombre de CAP et la totale illisibilité de leurs contenus, les diplômes deviennent nationaux et sont placés sous la tutelle de l'administration centrale du ministère dans les années 1940.

Des commissions professionnelles consultatives (CPC) où sont représentés salarié-es, employeurs-employeuses et enseignant-es sont mises en place en 1948. Elles permettent la conception des diplômes, de leurs contenus et leurs modifications régulières (pour répondre à l'évolution des métiers) par confrontation des points de vue, souvent divergents, sur les métiers, les savoirs nécessaires à l'exercice professionnel et les manières de les acquérir. Alors que la présence de représentant-es

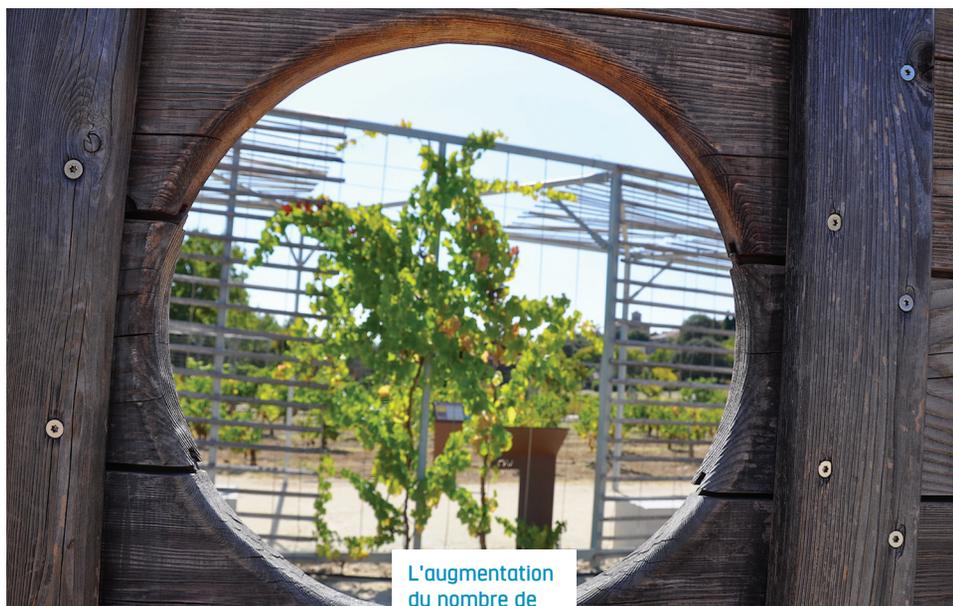
de l'Éducation nationale dans ces commissions permettait bien souvent d'éviter que ces modifications ne s'effectuent que sous la pression du patronat, la composition et le fonctionnement des CPC ont été modifiés par la loi *Avenir professionnel* de 2018 pour donner plus de pouvoir aux branches professionnelles au détriment de la présence des organisations représentatives des enseignant-es.

Le lycée professionnel d'E. Macron serait le laboratoire d'une libéralisation complète de l'Éducation nationale. Avec une carte des formations décidée localement, des diplômes et contenus conçus sans les enseignant-es, des volumes d'enseignements et des obligations professionnelles décidés au niveau du lycée, la dérégulation serait complète. ♠

Le lycée professionnel d'E. Macron serait le laboratoire d'une libéralisation complète de l'Éducation nationale.



Une réforme inutile et dangereuse pour l'enseignement agricole



L'augmentation du nombre de semaines passées en milieu professionnel ne pourra se faire qu'au détriment de la culture et de l'enseignement général.

La réforme annoncée devrait se traduire par un rapprochement du lycée professionnel avec le monde de l'entreprise, notamment une augmentation de 50 % du nombre de semaine de stages, soit le tiers du temps dans les formations professionnelles relevant de l'enseignement agricole. L'enseignement agricole public, dont près de 45 % des élèves suivent un baccalauréat professionnel, est directement concerné par le décret de création du diplôme. Répondre aux besoins des territoires, à ceux des professions, l'enseignement professionnel agricole le fait déjà. Il assure également une mission d'animation des territoires par ses établissements. Il répond aux besoins de formation des entreprises notamment par ses centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA). Mais il ne peut être réduit à cela. Le risque serait de sacrifier un volet essentiel de la voie professionnelle scolaire, à savoir l'émancipation et la formation citoyenne des élèves, et aussi, par conséquence la poursuite d'études.

Dans l'enseignement agricole, le nombre de semaines de périodes de formation en milieu professionnel est conséquent, son augmenta-

tion ne pourra se faire qu'au détriment de la culture et de l'enseignement général, indispensables aux futur-es citoyen-nes. Un tel projet de réforme efface totalement les apports des ateliers technologiques des exploitations agricoles des lycée et ceux des enseignant-es de matières professionnelles, en cours, comme en travaux pratiques ou travaux dirigés, apports indispensables en amont des périodes de stage. Par ailleurs nombre d'élèves ont

des difficultés à trouver des entreprises qui les accueillent en stage. Pour le SNETAP-FSU, ce projet est incohérent puisque le ministère de l'Agriculture vient de lancer sa réforme du bac pro à cette rentrée en modifiant le tronc commun et intégrant la notion de bloc de compétences. Comment comprendre que l'administration entame une nouvelle réforme alors que la dernière en date est à peine entamée ? Ce projet de réforme se situe dans la continuité des politiques de régression menées depuis plusieurs années : manque d'ambition concernant les emplois visés dans les référentiels professionnels, dans la réponse aux difficultés de certains élèves subissant le Bac Pro 3 ans, dans les transformations des diplômes (suppression BEPA), dans la gestion locale des moyens, des programmes, des évaluations (croissance des Contrôles en cours de formation, CCF), dans la qualité de l'accompagnement (augmentation des seuils de dédoublement, effectifs conséquent dans les classes avec -34 élèves en seconde pro production agricole - dans la réponse du service public à la formation des jeunes (refus d'élèves, augmentation du poids du privé). 💧

Collège : orientation dès la Cinquième ?

La circulaire de rentrée 2022 évoque une demi-journée « Avenir » : « ...des collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout au long du cycle 4, qui pourront prendre la forme de visites d'entreprises, de mini-stages, de rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, et exploiter les ressources conçues par l'Onisep, les conseils régionaux et les branches professionnelles ».

Cette logique vise bien à rabattre les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles et à les lier aux besoins économiques des territoires. Aborder les questions d'orientation uniquement sous l'angle de la découverte de certains champs professionnels revient aussi à occulter les questions du développement à l'adolescence (on parle d'élèves de Cinquième !), des biais sociaux ou de genre. Enfin, ce dispositif expérimental, qui serait voué à une généralisation, participe aussi activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation ainsi qu'au contournement des Psy-ÉN, déjà bien orchestrés par les Régions.

Fabienne Maillard : « *l'adéquation de la formation à l'emploi est une fiction* »

Fabienne Maillard, professeure des universités, Université Paris 8/CIRCEFT

Quelle jeunesse est concernée par la voie professionnelle ?

Les jeunes de la voie professionnelle sont pour la plupart issus des milieux populaires et leurs caractéristiques ne changent pas, malgré toutes les réformes dites de « revalorisation » qui se succèdent depuis 30 ans. Ce n'est pas un public très considéré par les responsables politiques, même si leur réformisme pourrait laisser penser le contraire. Le dédain et la méconnaissance sont partagés par tous les gouvernements en place. Et ils concernent les métiers visés, qui relèvent surtout des emplois d'ouvriers et d'employés, autant que les jeunes qui y sont formés. L'apparent regain d'intérêt provoqué par le confinement pour ces métiers comme pour ceux qui les occupent, n'a finalement rien changé à cette invisibilité. C'est à la fois injuste et inconséquent.

Les diplômes professionnels conçus pour subvenir aux besoins des entreprises, est-ce une bonne idée ?

Ces diplômes sont conçus pour répondre à des demandes du marché du travail, fonction publique comprise, c'est ce qui légitime leur existence. Mais celle-ci dépend aussi, depuis 1948, des commissions professionnelles consultatives, où sont représentés les syndicats de salariés en plus des pouvoirs publics et des employeurs. Cette initiative, comme tout ce qui a été institué pour que les diplômes soient nationaux et comprennent obligatoirement de l'enseignement général, devait favoriser la prise en compte de différentes conceptions du travail et de l'emploi et éviter d'enfermer les jeunes dans des emplois trop spécialisés ou sans avenir. Aujourd'hui, tout se passe comme si rien n'était retenu de l'histoire ni des travaux accumulés par les chercheurs, qui montrent

que l'adéquation de la formation à l'emploi est une fiction, et une fiction plutôt morbide pour ce qui concerne la formation initiale, car elle néglige à la fois les aspirations des jeunes, rarement déterminées entre 15 et 18 ans, comme les mouvements qui affectent les entreprises et le fonctionnement du marché du travail. On a récemment traversé de grandes crises économiques et sociales mais il semble qu'aucune mémoire n'en subsiste. Il suffit de lire les prévisions du Centre d'analyse stratégique, qui en livre régulièrement, pour comprendre à quel point il est difficile d'envisager la manière dont vont se comporter les entreprises : quels emplois elles vont détruire, créer, maintenir... et qui elles vont recruter pour les occuper. Faire comme si c'était rationnel et prédictible relève de l'idéologie.

Le tout apprentissage est-il une solution ? De quelle vision de l'école relève la volonté de réformer la voie professionnelle en la calquant sur l'apprentissage ?

En France, l'apprentissage est subventionné par l'État, qui s'est montré très prodigue ces dernières années. Sans subventions et exonérations diverses, l'apprentissage ne se développe pas. Par ailleurs, c'est dans l'enseignement supérieur qu'il progresse, alors qu'il diminue dans la voie professionnelle : les employeurs préfèrent recruter des apprentis déjà formés, diplômés, et surtout pas trop jeunes. L'apprentissage en CAP et en bac pro n'existe en outre quasiment pas dans les secteurs tertiaire administratif, sanitaire et social, il est peu développé dans l'industrie et concerne surtout le commerce, le bâtiment, la restauration, la coiffure... Quant aux ruptures de contrat, elles sont très fréquentes même si on en parle peu. Les exem-



«
Former
des
individus
et des
citoyens,
et pas
seulement
des producteurs.»

ples allemand et suisse montrent que les problèmes sont nombreux dans ces pays où le système dual est pourtant implanté depuis longtemps et plus légitime qu'en France.

Qu'est-ce que cela veut dire du projet de société ?

Si c'est à l'Éducation nationale qu'est revenue la responsabilité des diplômes professionnels, c'est dans le but de former des individus et des citoyens, et pas seulement des producteurs. Les réformes actuelles mettent en cause cette conception historique de la formation professionnelle, malgré les attaques récurrentes dont elle a fait l'objet. Elles promeuvent l'économie de la connaissance, la flexibilité, des parcours professionnels de très longue durée... projets contradictoires avec la mise au travail précoce, le primat des « besoins » économiques locaux, la réduction des heures d'enseignement etc., qui nous ramènent au XIX^e siècle et au début du XX^e. Mais on est bien au XXI^e siècle cependant puisqu'il n'est plus question de démocratisation du système éducatif ou de réduction des inégalités sociales, mais de marché de la formation, de « nouvelle société des compétences » et d'individus « libres de choisir leur avenir professionnel » (loi du 5/09/2018). ♦